



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de CHAMARD (Henri), « Avertissement », *Œuvres Poétiques V Recueils lyriques de 1558, 1559 et posthumes. (Divers Jeux Rustiques, Épithalame, Poésies diverses)*, DU BELLAY (Joachim), p. V-XIII

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10436-0.p.0007](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10436-0.p.0007)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1987. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

AVERTISSEMENT

Il faut distinguer deux parts dans ce volume : la première se compose des œuvres lyriques publiées par du Bellay depuis son retour de Rome, les *Jeux Rustiques* et l'*Epithalame* ; les *Poésies diverses* constituent la seconde ¹.

Les *Jeux Rustiques* ont vu le jour en même temps que les *Regrets* (privilege daté de Paris, 17 janvier 1557, n. s. 1558). C'est un recueil de trente-huit pièces, qui, sauf deux ou trois tout au plus, qu'on peut reporter à la fin de 1557, ont été composées toutes en Italie. La qualification de « jeux rustiques » ne convient qu'aux quatorze premières, parmi lesquelles il en est douze, — des « vœux rustiques », — où l'auteur n'a fait qu'adapter les *Lusus* de Navagero (1530). Pour la première fois on aura sous les yeux, dans les notes de ce volume, le texte intégral des *vota* dont s'est inspiré le poète angevin ².

Une pièce des *Jeux Rustiques*, de beaucoup la plus longue (590 vers) et la plus remarquable, a rencontré dès l'origine une faveur particulière, dont ne suffirait pas sans doute à rendre compte l'indéniable valeur d'une forme achevée, si l'on omettait de noter l'intérêt spécial du sujet, la hardiesse de la peinture, l'attrait piquant des descriptions : c'est le poème de la *Vieille courtisane*. Moins de six mois après l'apparition du recueil parisien de Fede-

1. Pour les questions, d'ordre historique ou littéraire, concernant les recueils qui forment ce volume, v. mon *Joachim du Bellay* (thèse, 1900), 2^e part., chap. VII et IX.

2. Dans sa notice sur J. du Bellay (1840), Sainte-Beuve avait reproduit le texte du modèle pour deux des pièces imitées, la chanson du vaneur et l'offrande à Vénus (n^{os} III et XII). Cf. *Tableau de la poésie française au XVI^e siècle*, édit. de 1843, p. 356-358.

ric Morel, un éditeur lyonnais, Nicolas Edoard¹, s'avisait d'offrir au public un livret moralisateur qui rassemblait, d'une façon inattendue, ce qu'avaient écrit de plus édifiant sur la question des courtisanes du Bellay, Térence et Villon. Le modeste opuscule se présentait ainsi :

LA
COVRTISANE
ROMAINE,
PAR I. D. B. A.
LA PORNEGRAPHIE
TERENTIANE,
ET
LA COMPLAINTÉ
DE LA BELLE
HEAVMIERE,

En elegantes contremises de ieune Beauté, & vieille
Laidure : iadis composée par M. F. VILLON,
& de nouvel reveüe, corrigée & interpretée.

A LYON,
CHEZ NIC. EDOARD.
1558.
AVEC PRIVILEGE.

Cet opuscule est rarissime². La Bibliothèque Nationale, si riche en du Bellay, ne le possède point. Je n'en connais d'autre

1. Sur Nicolas Edoard, cf. Baudrier, *Bibliographie Lyonnaise*, t. IV (1899), p. 103-112.

2. Il figure au Catalogue La Vallière, n° 15242. — Brunet en fait mention, t. I, col. 751. Le *Supplément* parle en ces termes (t. I, col. 102) de la *Courtisane Romaine* : « C'est la plus rare des poésies de du Bellay ; nous n'avons jamais vu passer en vente cette édition. »

exemplaire que celui de l'Arsenal (B. L. 6468). C'est un livret in-8°, de 47 pages chiffrées, que termine, au bas de la dernière page, un privilège « donné à Lyon ce XIII. de Juillet 1558 », et signé de trois noms : Fournel, de Vauzelle, Bullioud.

Au verso du titre (p. 2), se lit un sonnet, qu'on peut attribuer à Nicolas Edoard. Je crois intéressant de reproduire ici cet éloge enthousiaste de la *Vieille courtisane* :

POVR L'AVTEVR
I. D. B. A.

SONNET

Apelles feit inimitablement
Celle Venus, dicte Anadyomenc,
Au vif patron de nue forme humaine
De Campaspe, belle admirablement.

De ce discours l'Auteur semblablement
Si bien descrit : si vive aux yeux amaine
Une Venus Courtisane Romaine,
Qu'impossible est l'imiter nullement.

Et (qui plus est) il orne son ouvrage
De traicts Romains par le François langage
De point en point deduit, fait & parfait :

Parfait si plein, qu'on n'y peut ajouter,
Troussé si brief, qu'on n'en peut rien oster :
Ce qu'Apelles n'autre pour luy n'a fait.

Ce sonnet est suivi d'un court avis en prose, où l'éditeur lyonnais du poème en question indique dès l'abord comment il a compris sa tâche :

Ce Discours a esté restitué de depravation estrangiere, à sa propre & originale intégrité. Et aussi annoté en marge : non par presumption de ajouter lumiere au soleil, c'est à l'auteur, qui de soy est assez riche & illustre : mais pour ayder à l'intelligence des lecteurs simples François.

Ce curieux avertissement appelle deux observations. Nicolas Edoard a-t-il su que l'auteur de la *Courtisane Romaine*, auquel il dédiait un sonnet, était Joachim du Bellay ? La chose prête à

discussion. Mais ce qui semble hors de doute, c'est qu'il n'a pas eu sous les yeux l'édition donnée par Morel au mois de janvier précédent. Les différences de graphie et surtout les variantes de texte, qui sont parfois considérables¹, sont la preuve évidente qu'il a dû travailler sur quelque copie manuscrite. C'était, selon toute apparence, une de ces copies comme il en circulait de certains sonnets des *Regrets*², copies d'origine suspecte, de caractère clandestin, partant, de texte assez peu sûr. Il semble qu'ici notamment la copie ait été plus d'une fois fautive, puisque l'éditeur a pris soin d'y apporter des corrections, en restituant le discours « de depravation estrangiere, à sa propre & originale intégrité ». Quelle que soit la valeur de ce texte, — qu'on y voie un premier état ou bien une déformation de la rédaction authentique, — il présente assez d'intérêt pour figurer aux variantes.

D'autre part, en publiant la *Vieille courtisane*, ou, comme il l'intitule, la *Courtisane Romaine*, Nicolas Edoard a jugé bon, « pour ayder à l'intelligence des lecteurs simples François », d'accompagner le texte de manchettes. Si beaucoup de ces notes ne sont pas autre chose que des titres ou des sommaires, plusieurs apportent sur des mots difficiles, sur des traits de mœurs singuliers ou sur des allusions obscures, de précieux éclaircissements. Marty-Laveaux, en général, n'avait gardé que les secondes. J'ai cru devoir les donner toutes. On trouvera donc recueillie sous la signature L, et reproduite au commentaire, la totalité des manchettes de l'édition lyonnaise.

On trouvera de même, dans la dernière note, un piquant jugement de Nicolas Edoard sur la valeur morale de la *Vieille courtisane*³.

Je signale au passage, n'y pouvant insister, l'intérêt qu'offrira le reste du livret à quiconque sera désireux d'étudier quelle fut, au xv^e siècle, la fortune de Térence et celle de Villon⁴.

1. Cf. à l'apparat critique de la pièce xxxvi les v. 13-14, 75, 150, 151, 168, 217, 238, 287, 337, 526.

2. Cf. *Avertissement* du t. II, p. VIII, n. 3.

3. V. p. 180, n. 4.

4. Je puis du moins citer en note la page où l'éditeur justifie son des-

Après 1558, la *Vieille courtisane* fut encore l'objet de réimpressions séparées. Elle reparut plusieurs fois (1578, 1580, 1595, 1610), tantôt avec la *Célestine*, tantôt avec certain dialogue de l'Arétin, « où sont descouvertes les falaces & communes tromperies dont usent les mieux affectées courtisanes », — toujours dans des recueils d'un genre très spécial. Ces recueils ne m'ont rien fourni. Du poème de Joachim, ils donnent le texte courant, sans aucune note. Je n'avais pas à en tenir compte.

J'ai peu de chose à dire de l'*Epithalame* sur le mariage de Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, avec Madame Marguerite de France (1559). Cette pièce officielle est de mince valeur, en dépit du pieux sentiment qui l'a dictée à du Bellay¹. Elle aurait, j'en ai peur, un intérêt médiocre, si M. Pierre de Nolhac n'avait découvert² l'« ordonnance », à la fois musicale et scénique, qui devait en régler la solennelle exécution. Ce programme encore inédit, que je publie en appendice, contribue à nous renseigner sur le caractère artistique des fêtes de cour à la Renaissance.

sein de donner au public, d'après « trois bons poètes », la pleine connaissance des mœurs des courtisanes (p. 36-38) : « Laquelle cognoissance ne peut estre plus seurement prinse, ne plus clairement apprinse, que par le precedent discours de la COURTISANE ROMMAINE, fait n'agueres par un singulier poëte François Romanizé : lequell discours, apres l'avoir restitué à son originale integrité, & apres avoir declaré en marge quelques bons mots Romaneses (*sic*) & gentilles allusions de haut savoir, qui pourroient estre peu entendues des simples Citramontains, il n'a semblé impertinent ne mal convenable d'y mettre en suyte les putanesques descriptions de Terence, comic poëte Latin, traduittes en François, & la Propopeie de la BELLE HEAUMIERE, jadis composee par maistre FRANCOIS VILLON, Parisien poëte François. De laquelle rien n'est plus argut ne plus elegant, selon le langage & mode de parler d'alors. Et ont esté ces deux descriptions adjoustées à la *Courtisane Rommaine* : tant pource qu'elles sont de mesme ou semblable argument, que pour donner plaisir en la conference de trois bons poëtes, d'un Latin tresantique, & de deux François, l'un moderne, & l'autre ancien : & tous deux excellens entre ceux de leur temps : l'un ayant prins son subject sur une courtisane Rommaine, l'autre sur une ribaude Parisienne, femme d'un armeurier, clamee par excellence de forme LA BELLE HEAUMIERE, une des belles femmes de son siecle, & puis en fin devenue treslaide : comme elle mesme depeint sa jeune beauté & sa laide vieillesse par treselégantes contrapositions. »

1. Sur son culte pour la princesse, cf. mon *Joachim du Bellay*, p. 447 sqq.

2. *Lettres de Joachim du Bellay* (1883), p. 36, n.

*
**

Les *Poésies diverses* terminent ce volume. Du Bellay n'est pour rien dans ce titre, dont l'idée vient d'Aubert, le premier éditeur de ses œuvres complètes. Sous la rubrique : *Divers Poèmes*, il avait rassemblé dans un ordre factice des pièces assez différentes, dont la plupart étaient posthumes. J'ai repris son idée, mais j'ai tâché d'en faire une application plus rationnelle.

Ainsi qu'on le verra plus loin, j'ai constitué un groupe de trente pièces, lyriques de forme ou d'esprit, dont trois avaient paru du vivant de l'auteur comme pièces « encomiastiques », sans avoir été recueillies par lui-même ni par Aubert, et dont les vingt-sept autres étaient toutes posthumes. Ces trente pièces, j'ai fait effort pour les classer d'après un ordre méthodique. Plus heureux cette fois que je n'avais été pour les *Sonnets divers*¹, j'ai pu, — du moins j'en ai l'espoir, — grâce à la détermination souvent très approximative des circonstances historiques qui ont donné naissance à chaque pièce, fixer assez précisément la date de composition. C'est donc l'ordre chronologique qui m'a servi de base, et sur lequel j'ai pu fonder mon classement. Deux pièces seulement sur trente ne fournissent aucun moyen de les dater, même à peu près : une *Ode à Phebus*, un *Hymne chrestien*. Je les ai rejetées à la fin.

Parmi les *Poésies diverses*, il en est une qu'il importe de signaler à l'attention : c'est l'*Ode à Jaques Gobory Parisien sur la poursuite d'Amadis* (n° 14). Elle manque à l'édition Marty-Laveaux, comme elle manquait au recueil d'Aubert. J'en avais appris l'existence avant 1900 par un passage de la *Rhetorique Française* d'Antoine Foclin (1555), qui la donne pour type du vers de trois syllabes², et je n'avais pas eu de peine à la retrouver, signée de la devise COELO MVSA BEAT, parmi les pièces liminaires qui pré-

1. Cf. *Avertissement* du t. II, p. XII.

2. Cf. *Rhetorique Française*, p. 38-39 (Bibl. Nat. — Rés. X. 2534).

cèdent le *Dixiesme livre d'Amadis de Gaule*. Mais je n'en avais relevé le texte que sur un exemplaire in-f^o de 1555¹, le plus ancien que possédât la Bibliothèque Nationale (Rés. Y². 125). Or, cet exemplaire, — chose assez bizarre, — avec un privilège du 23 mars 1550, offrait un achevé d'imprimer du 13 août 1552. La serviable amitié de M. Eugène Parturier m'a valu la bonne fortune d'avoir quelques heures en main, pour le *Dixiesme livre d'Amadis* un exemplaire in-f^o de 1552 qui, de la bibliothèque de Victorien Sardou, avait passé chez le libraire Lucien Gougy. J'ai pu constater de la sorte, par un minutieux examen, que cet exemplaire de 1552, achevé d'imprimer le 13 août de la même année, avec privilège du 23 mars 1550, ne se distingue aucunement de celui que je connaissais, et j'en ai tiré cette conclusion que l'édition prétendue de 1555 n'est autre que celle de 1552 avec un titre rafraîchi.

L'édition de 1552 que j'ai consultée porte au f. CXXVII v^o cet explicit :

Fin du dixiesme livre d'Amadis de Gaule, imprimé nouvellement à Paris par Estienne Groulleau Imprimeur, pour luy, Jean Longis & Vincent Sertenas Libraires.

1552.

Il ressort de cet explicit que, suivant un usage courant à l'époque, l'édition a été « partagée », et que si certains exemplaires, comme celui que j'ai vu, sont au nom de Vincent Sertenas, il s'en trouve d'autres présentant sur le titre le nom de Jean Longis ou celui d'Étienne Groulleau. Comme d'autre part le même explicit, au nom de trois libraires, termine également l'édition de 1555, qui se confond avec celle de 1552, on est en droit de supposer qu'avant l'édition de 1557, — que je ne connais point, mais qui est d'un autre format et qui n'a pas le même

1. C'est sur un exemplaire de la même année que M. Hugues Vaganay, dans la *Bibliofilia* de 1905, t. VII, p. 1 sqq., a copié les textes qu'il cite.

achevé d'imprimer, — il existe du *Dixiesme livre d'Amadis de Gaule* jusqu'à six éditions, en apparence différentes, qui réellement n'en font qu'une.

Comme c'était déjà le cas pour certains sonnets des *Regrets*¹, nous possédons, pour deux ou trois des *Poésies diverses*, des copies manuscrites dont il faut dire un mot.

C'est ainsi que pour la *Satyre de Maistre Pierre du Cuignet sur la Petromachie de l'Université de Paris* (n° 11), un manuscrit du xv^e siècle, conservé à la Bibliothèque Nationale, le manuscrit 736 du fonds Dupuy², qui nous a fourni un premier état de l'*Adieu aux Muses*³, apporte encore quelques variantes de texte assez curieuses. Pour n'en citer qu'un seul exemple, on lit dans la *Petromachie* (v. 67-68) :

Mais qui a mis en chaude chole
Nostre grand magister d'eschole ?

Or, dans la copie, l'allusion à Pierre Galland se complique d'un calembour :

Mais qui a mis en chaude chole
Nostre galant maistre d'escole ?

Un manuscrit de la Bibliothèque de Soissons⁴, n° 199 (anc. 187), — d'une écriture du xv^e siècle, — contient une transcription de la petite *Ode à Jean-Pierre de Mesmes* (n° v).

Quant aux *Tragiques regrets de Charles V, empereur* (n° XIII), nous en trouvons une copie dans deux manuscrits différents : le manuscrit n° 9 (anc. C. 4) de la Bibliothèque de Valence⁵, et le manuscrit fr. 22562 de la Bibliothèque Nationale. Ces deux manuscrits, dont le premier est daté de 1560, et dont le second, un peu postérieur, appartient encore au xv^e siècle, donnent

1. Cf. *Avertissement* du t. II, p. VIII-IX.

2. *Catalogue de la collection Dupuy*, t. II, p. 355 sqq.

3. Cf. *Avertissement* du t. IV, p. IX-X.

4. *Catalogue des manuscrits des départements*, t. III, p. 124-125.

5. *Catalogue des manuscrits des départements*, t. XIII, p. 147.

pour certains vers quelques leçons communes, qui ne sont pas celles du texte posthume édité par Aubert.

*
* *

Je ne veux pas finir sans remercier comme il convient, pour diverses communications qui toutes m'ont été précieuses, MM. Émile Picot, Léon Dorez, Hugues Vaganay, Henri Hauvette, René Durand, Edmond Huguet, Eugène Parturier, Paul Laumonier. Je suis redevable à leur obligeance. Ce m'est un plaisir autant qu'un devoir de reconnaître ici ma dette.

Paris, juillet 1916.
